

Expérimentation du programme Cisco Networking Academy par le réseau CERTA

PROTOCOLE D'ACCORD

Le réseau CERTA est un dispositif financé par la direction de l'enseignement scolaire du Ministère de l'Éducation nationale (DESCO). Il a une mission d'accompagnement pédagogique pour les enseignements d'informatique de gestion au lycée, notamment les sections de techniciens supérieurs (STS) qui représentent quelque 100 établissements en France pour l'option "Administrateur de réseaux locaux d'entreprise".

Dans ce cadre, le CERTA développe des partenariats avec des acteurs majeurs du marché dans le but de contribuer à la formation continue des enseignants et à la diffusion de supports de formation et de cours. Jusqu'à présent le CERTA a développé des partenariats avec les sociétés et associations suivantes : Linux France, Microsoft France et Oracle.

Le programme *Cisco Networking Academy* (CNA) peut faciliter l'actualisation des compétences des enseignants et leur fournir des outils pédagogiques supplémentaires utilisables dans les formations préparatoires à ce BTS.

Ce document a pour but de définir les modalités d'une expérimentation du programme CNA en collaboration avec le CERTA, de juillet 2001 à juin 2002.

CNA est un programme de formation aux technologies réseaux développé par Cisco, associant théorie et pratique. Ce programme est déjà lancé dans plus de 120 pays.

Il est mis en œuvre en partenariat avec des établissements d'enseignement, que l'on dénomme les 'académies'. Il existe deux types d'académies : les Académies Locales (AL), qui enseignent le cours CNA à leurs étudiants ; les Académies Régionales (AR), qui fédèrent une dizaine d'académies locales. Une AR peut également être AL, dans le cas où elle enseigne le curriculum à ses propres étudiants.

Les modalités de l'expérimentation sont les suivantes :

- Le réseau national CERTA étudie le programme CNA dans son contenu et ses modalités dans le but de qualifier son intérêt pédagogique vis à vis des attentes du référentiel du BTS. A cet effet, il rédigera un document de synthèse au plus tard en avril 2002 et le communiquera à toutes les STS intéressées ;

- Le CERTA signe une convention d'AR avec Cisco en Juillet 2001. A la suite de cette signature, le CERTA identifie 4 établissements pilotes du programme CNA. Les instructeurs des établissements seront enregistrés en tant qu'instructeurs de l'AR.

- Le CERTA, en tant qu'AR, bénéficie gratuitement d'un kit d'équipements pour les travaux pratiques (TP), la maintenance de ce kit étant gratuite la première année.

- Les 4 établissements pilotes expérimentent le programme, fournissent des comptes rendus et produisent un bilan final dont le CERTA assurera la publication. Ces établissements pourront, exceptionnellement et pendant la période d'expérimentation, se partager l'utilisation du laboratoire de travaux pratiques dont bénéficie le CERTA au titre d'AR. Au terme de cette période, s'ils souhaitent continuer à adhérer au programme CNA, ces établissements s'inscriront en tant que AL, et feront l'acquisition du matériel de laboratoire nécessaire au bon déroulement du programme, dans un délai d'un mois après la signature de la convention entre AL et AR..

- Les autres établissements qui souhaitent exploiter le programme CNA dans la formation de leurs étudiants, s'inscriront en tant qu'AL rattachées au CERTA (ou à une autre AR déjà en place). En tant qu'AL, ces établissements devront s'équiper du matériel de laboratoire, au tarif préférentiel prévu pour les AL dans le cadre du programme. Les enseignants de ces établissements, au cas où ils ne seraient pas formés lors de la session du 27/8/01 au 05/09/01, seront formés par les instructeurs de l'AR à laquelle ils sont rattachés.

- Le CERTA collabore avec Cisco pour rédiger un cahier des charges destiné aux établissements en vue de les aider à devenir "académie locale" du programme CNA. A ce titre, le CERTA sera amené à rédiger avec l'aide de Cisco un document exposant la procédure de demande de subventions au niveau des différentes Régions concernées, au cours du quatrième trimestre 2001 ;

- Formation : Les instructeurs du programme CNA sont tenus de se former à la mise en œuvre du programme et à la bonne exécution des travaux pratiques. Cette formation se déroule normalement dans un centre spécialisé (le CATC), aujourd'hui basé en Ecosse. Afin de faciliter l'expérimentation, et de façon exceptionnelle, Cisco organise une session de formation gratuite (frais d'hébergement et de transport non inclus) aux modules 1 et 2 du CNA, du 27/08/01 au 05/09/01 inclus, sous réserve de la participation de 10 enseignants au minimum. Les participants à cette formation seront des enseignants des 4 établissements pilotes ainsi que d'autres établissements susceptibles de devenir AL.

- Cette formation demande une préparation de la part des participants :

- la lecture intégrale et attentive du contenu des deux premiers modules en vue du passage des examens en ligne.

- la lecture intégrale et attentive du chapitre d'orientation ("Orientation Course") qui permet une bonne compréhension des aspects administratifs.

- la navigation sur le site cisco.netacad.net afin d'en découvrir les différents éléments.

Afin de se focaliser sur la bonne compréhension du programme, sur les outils disponibles sur le serveur ainsi que sur les travaux pratiques associés à ce programme lors de la présence des

participants, une session d'examens en ligne sera ouverte quelques jours avant le début de la formation en présentiel (les participants en seront informés avant le début de cette session).

La formation aux modules 3 et 4 pour les instructeurs d'AR se fera au CATC (Ecosse ou France s'il existe à cette date).

Au terme de l'expérimentation, le CERTA peut décider d'interrompre son rôle d'AR ou de continuer. Au cas où le CERTA souhaiterait mettre un terme à son rôle d'AR, les AL qui lui sont rattachées et qui souhaitent poursuivre le programme devront être sans délai rattachées à une autre AR.

Le CERTA assure une communication nationale sur le programme CNA et les modalités de l'accord négocié avec Cisco;

Le CERTA fournit une information de nature pédagogique à destination de l'inspection, des établissements et des professeurs à propos de l'expérimentation menée avec Cisco; Cisco fournit toute l'information jugée utile pour promouvoir le programme et recruter des "Académies Locales" parmi les établissements identifiés par les deux partenaires;

Avant diffusion ou publication le CERTA et Cisco se concertent sur le contenu de tous les documents transmis dans le cadre de l'expérimentation pour avis et validation réciproque.

Ce protocole d'expérimentation est soumis à l'accord préalable des autorités pédagogiques et administratives de l'éducation nationale.

La période d'expérimentation prendra fin le 30 Juin 2002.